

Prise en compte du handicap

L'auto-école KLAP CONDUITE n'étant pas spécialisée dans la prise en charge du handicap, un élève en situation de handicap sera systématiquement orienté vers le référent désigné de l'établissement : -Mr PETEL Frédéric

Le référent aura à sa charge l'accueil, l'orientation et l'assistance de l'élève pour trouver une structure spécialisée grâce notamment au site CEREMH qui recense les établissements spécialisés par département.

Si l'élève présente un handicap, l'enseignant référent handicap Mr Pétel Frédéric se renseigne du handicap de la personne et lui conseille de passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la Préfecture si besoin, peut le diriger vers une structure spécialisée accueillant les personnes handicapées dans le cas où nous ne serions pas en mesure de le prendre en charge car son handicap serait trop important.

Il lui sera également remis de la documentation nécessaire à son information et son orientation dans ses démarches. (via des recherches internet)

Si le handicap est un trouble du langage ou d'apprentissage type troubles DYS, l'enseignant référent prendra en compte ce trouble qu'il notera sur la fiche de l'élève afin d'adapter sa formation.

L'enseignant référent proposera à l'élève présentant un trouble DYS, un passage à l'examen du code de la route avec adaptation spéciale dyslexie, dysphasie ou tout autre troubles dys.

A ce jour, à notre connaissance il n'y a aucune possibilité d'adapter l'apprentissage pour les élèves DYS car aucun fournisseur de supports pédagogiques ne dispose de dvd spécifiques pour les élèves dyslexiques. Nous avons cependant acheté un livre de code de la route spécial pour les élèves dyslexiques. (Disponible en consultation au bureau)

L'enseignant de la conduite peut simplement donner des astuces pour l'apprentissage du code de la route.

Si l'élève présente un handicap léger et nécessite un aménagement comme par exemple la mise en place d'une boule sur le volant sur la boîte automatique, nous pouvons lui proposer cette solution.

C'est l'enseignant référent qui décide de la possibilité de prendre en charge ou non l'élève et de lui proposer la meilleure solution.